

# BULLETIN D'ADHESION

L'INTA rassemble un réseau de praticiens de l'urbain répartis en cinq catégories :

*Catégorie 1* : Pouvoirs publics, Ministères, Agences gouvernementales, ...

*Catégorie 2* : Collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales.

*Catégorie 3* : Entreprises publiques et privées, sociétés d'aménagement, groupement d'entreprises, ateliers d'urbanisme et d'architecture, ...

*Catégorie 4* : Etablissements d'enseignement et de recherche, associations professionnelles.

*Catégorie 5* : Adhésion individuelle (urbanistes, architectes, chercheurs, étudiants, ...)

## Cotisation annuelle

<b>Catégorie 1</b> Inscription pour 15 personnes	PIB – haut	9,500 €
	PIB – moyen-haut	8,500 €
	PIB – moyen	7,500 €
	PIB – bas	6,500 €
<b>Catégorie 2</b> Inscription pour 6 personnes Intercommunalités	PIB – haut	1,800 €
	PIB – moyen-haut	1,650 €
	PIB – moyen	1,500 €
	PIB – bas	1,350 €
<b>Catégorie 3</b> Inscription pour 6 personnes	Chiffre d'affaire > 15 millions euros	7,500 €
	Chiffre d'affaire de 5 à 15 millions euros	5,500 €
	Chiffre d'affaire < 5 millions euros	3,500 €
<b>Catégorie 4</b> Inscription par personne		500 €
<b>Catégorie 5</b> Inscription par personne	PIB – haut	300 €
	PIB – moyen-haut	280 €
	PIB – moyen	250 €
	PIB – bas	230 €

Indiquez la catégorie choisie (x)

Nationale (...)	Collectivités locales (...)	Entreprises (...)	Enseignement (...)	Individuelle (...)
Nom .....	Prénom .....			
Organisation .....	Fonction .....			
Adresse .....				
.				
Code Postal .....	Ville .....			
Pays .....	Région .....			
Tel .....	Fax .....			
E-mail .....	Site Web .....			

## Paiement

Merci de retourner ce formulaire au Secrétariat de l'INTA avec la preuve de paiement à :

INTA Secrétariat international

18, rue Daval, 75011 Paris, France

ou par email : [intainfo@inta-net.org](mailto:intainfo@inta-net.org)

### INTA – AIVN

HSBC – IBAN : FR76 3005 6000 6000 6054 0158 423 – BIC : CCFRFRPP

107 bd St Germain 75006 Paris France

Merci de bien indiquer le nom de votre organisme et "adhésion INTA"

et de demander à votre banque de facturer les coûts de transferts au donneur d'ordre